

**Ordre du jour :**

- Attribution du marché de travaux d'eau potable pour l'UDI de Céüse
- Délégations du Maire aux adjoints
- Organisation des élections législatives
- Questions diverses

**Membres présents :**

- Robert PAUCHON, Maire
- Georges ALLEMAND 1<sup>er</sup> adjoint
- Amandine ARNAUD 2<sup>ème</sup> adjointe
- Joëlle IMBERT
- Michel PONS
- Antoine LEMAGADURE

**Membres excusés :**

- Vincent BUMAT
- Dorine TESSA

La séance débute à 18h35.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

**Point 1: Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 9 avril 2024**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

**Point 2: Attribution du marché de travaux d'eau potable pour l'UDI de Céüse**

Monsieur Georges Allemand explique qu'un programme de travaux préconisés est en cours pour la mise en conformité des captages : Périmètres de protection et mise en place de traitement de l'eau pour garantir la qualité de l'eau que l'on consomme.

Des avant-projets ont été demandés à 2 bureaux d'étude, dont celui de l'UDI de Céüse sur lequel EG concept nous a livré un projet. Un mécanisme de traitement UV est proposé avec le changement de toute une partie des canalisations en acier et très fuyardes. Des demandes de subventions ont été faites à raison de 30 % de l'état en 2022 et en cours d'instruction pour une subvention de l'agence de l'eau. Une consultation a été lancée le 26 avril, 3 entreprises se sont positionnées sur celle-ci : Entreprise Pistono, Entreprise Chevalier Guy, Entreprise DJTP.

Le rapport d'analyses des offres classe DJTP en première position puisque qu'elle présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse pour un montant de 99.880€ HT.

*La délibération est adoptée à l'unanimité :*

**Contre: 0      Abstention: 0      Pour: 6**

### **Point 3 : Délégations du Maire aux adjoints**

Monsieur le Maire explique qu'après ses ennuis de santé les deux adjoints ont pallié toutes les difficultés de la commune. Sous sa surveillance il peut déléguer des fonctions à ses adjoints par un arrêté signé par le Maire. En plus de leurs délégations propres, Monsieur le Maire souhaite leur déléguer l'urbanisme.

Monsieur Georges Allemand rappelle que les deux adjoints sont toujours en activité professionnelle, et ne pourront être tous les jours en mairie.

### **Point 4 : Organisation des élections législatives**

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, de nouvelles élections doivent être organisées. Madame Amandine Arnaud s'occupe de l'organisation matérielle. Un planning de présence sera mis en place et envoyé par Mr le Maire.

### **Point 5 : Questions diverses**

- Madame Arnaud explique le dossier fils téléphoniques qui pendent route de Combe Noire depuis plus de 3 ans. Après de nombreuses signalisations auprès d'Orange depuis 3 ans, pas de véritable intervention. Intervention d'IT05 auprès d'Orange, qui a demandé un élagage avant intervention. Sébastien s'est occupé du débroussaillage, Madame ARNAUD relance IT05 et Orange pour réparation finale.
- Réunion pour le débroussaillage obligatoire le mercredi 03 juillet à 9h avec la DDT, les élus et l'agent communal. Une réunion publique sera faite à l'automne pour les habitants de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h 30.